
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 10 mars 2011

1. PARASCOLAIRE (Jacqueline Franzini)

Le Comité de direction de l'ASICE (Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs) a préparé un préavis pour la prochaine assemblée du conseil intercommunal proposant l'intégration du parascolaire dans l'ASICE, ceci dès la rentrée scolaire d'août 2011.

Pour connaître les besoins de la population des communes partenaires, un questionnaire a été adressé à tous les parents d'enfants en âge scolaire. Sur la base des réponses, les communes offriront aux parents les « moments » (matin – midi – après-midi) correspondant aux demandes. Les prix, tout en restant attractifs, seront légèrement augmentés par rapport à ceux pratiqués jusqu'alors à Cugy.

2. SERVICE DES EAUX (Jacqueline Franzini)

Pour faire suite à l'information semestrielle de la production de nos sources et de l'achat auprès d'Eauservice de Lausanne, voici les chiffres pour le 2^{ème} semestre 2010 :

Période	Production sources m3	Acheté à Lausanne m3	Détail par mois (2010)	m3
Juillet à décembre	9'140	80'253	Juillet	65'398
			Août	(*)
			Septembre	67'909
			Octobre	(*)
			Novembre	(*)
			Décembre	74'449

(*) En raison des mutations au service de voirie, nous ne disposons pas du détail des m3 pour certains mois.

3. FINANCES (José Rohrer)**Planification financière**

Conformément au souhait du Conseil communal, la Municipalité élabore actuellement une planification financière. Elle sera présentée à la COFIN d'ici au mois de mai, les comptes 2010 servant de base à son élaboration.

Commission finances Lausanne-Région

La commune du Cugy participe aux travaux qui devront permettre d'identifier les dépenses des villes-centres et les mettre en corrélation avec l'attribution d'un montant par habitant dans le cadre de la péréquation financière intercommunale. Deux séances ont d'ores et déjà été organisées. Elles montrent à quel point les comparaisons sont complexes, tant les organisations structurelles des communes sont différentes les unes des autres. Les travaux se poursuivent.

4. BATIMENTS COMMUNAUX (José Rohrer)

Maison villageoise et Centre œcuménique

La Maison villageoise a fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de vos autorités sur les deux premiers mois de l'année.

A la suite de plusieurs pannes de l'installation de chauffage couvrant les bâtiments du Centre œcuménique, du collège de la Cavenettaz et de la Maison villageoise, la Municipalité a pris la décision de procéder à l'ébouage de l'ensemble de l'installation.

L'opération sera réalisée en trois phases :

- l'injection du produit débouillant dans le circuit d'eau afin d'ôter les boues fixées sur les tuyaux,
- le nettoyage et la purge de l'ensemble de l'installation,
- le traitement de l'eau afin de préserver un PH de 9,5 à 10.

Le coût de ces interventions, qui n'avaient pas été prévues au budget 201,1 s'élève à Fr. 8'640.--.

Le contrôle effectué sur l'installation d'éclairage de la scène a permis de constater que plusieurs projecteurs étaient endommagés. Nous avons fait procéder à leur réparation pour un montant de Fr. 1'134.--.

Pour terminer, conformément à ce qui a été prévu au budget, nous avons acquis 10 tables supplémentaires pour une somme de Fr. 7'467.55.

Maison de Commune

La Municipalité a procédé à l'adjudication du mandat d'architecte, de l'ingénieur civil, ainsi qu'un mandat pour la supervision des travaux relatifs aux installations électriques, pour une somme globale de Fr. 76'000.--. Les travaux débuteront d'ici la mi-septembre.

Les travaux préparatoires permettant d'accueillir l'administration communale dans le collège de la Cavenettaz débuteront à mi-juillet.

Le remplacement du poinçon du clocher, abîmé à la suite de l'orage de grêle du 23 juillet 2010, a été réalisé pour une somme de Fr. 7'158,65. La facture a été adressée à l'ECA en vue d'un remboursement.

Collège de la Chavanne

La Municipalité a fait procéder à l'installation de beamers dans 6 salles de classes pour un montant de Fr. 21'400.--. Ce montant est porté en compte de la rénovation et de l'assainissement du collège de la Chavanne.

Jardin d'enfants

La Municipalité a procédé à l'affinement du programme. Ce dernier intègre :

- un escalier en deux pans, permettant d'élargir l'espace devant le hall d'entrée du jardin d'enfants,
- un avant-toit pour protéger les escaliers permettant d'atteindre l'étage,
- des fenêtres pouvant être toutes ouvertes afin d'assurer la sécurité du personnel de conciergerie lors des nettoyages.

Afin de respecter le budget imparti, la Municipalité a pris l'option de supprimer le système de ventilation à double flux. Ce bâtiment, à l'instar du collège de la Combe, n'obtiendra dès lors pas le label Minergie, mais bénéficiera des conditions d'isolation technique et phonique requises dans ledit label.

Vestiaires du Billard

Nous avons fait procéder en décembre 2010 aux travaux d'étanchéité pour une somme de Fr. 3'592.70. Ce montant est comptabilisé sur 2010.

LA MUNICIPALITE